



CONSEIL COMMUNAL

FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 08 décembre 2014

Présents :	44 membres
Excusés :	4 membres
Absents :	2 membres
Rédactrice du procès-verbal :	Sandra Thuner

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Préavis Municipal N° 56/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 69'106.-- TTC pour l'étude du projet définitif de la requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex
6. Préavis No 57/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 164'000. --TTC en vue de financer la mise en conformité et la création de deux abris au droit de bus Founex-Ouest sis à la Grand'Rue
7. Préavis No 58/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 807'600. -- TTC, en vue d'avancer les fonds nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de la voie prioritaire pour la ligne de bus Gex-Divonne-Coppet sur le territoire de la Commune de Founex pour le Canton de Vaud
8. Préavis No 59/2011-2016 concernant le budget 2015
9. Propositions individuelles et divers

Après les souhaits de bienvenue à la 19^{ème} séance de la législature 2011-2016, le Président du Conseil Communal, M. Maurice Michielini, ouvre la séance et lit l'ordre du jour de ladite séance.

Intervenants : M. Joël VETTER - Regionyon, chargé de la mobilité
M. Gilles WARNERY - DGMR Route, chef de projet

1) APPEL

42 Conseillers sont présents.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2014

A noter : Page 10 dernier paragraphe : Mme Mikton trouve qu'une étude comparative pour chaque option d'énergies renouvelables solaire, *géothermie. Ou autre ...*

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune autre rectification, il est approuvé à la majorité.

Abstention 2.

Monsieur Stern arrive. Nous sommes 43.

3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. FRANÇOIS DEBLUË, SYNDIC

Chemin de la Forge 22 – attribution des appartements

Les nouveaux appartements sont en passe d'être terminés. Les appartements ont tous été attribués à ce jour et les baux sont en cours de préparation auprès de l'agence immobilière Naef Immobilier Nyon SA.

Directives concernant les toits plats

La directive concernant les toits plats doit être mise en suspens, suite à la plainte de l'un de nos citoyens Comme vu avec le SDT, nous vous soumettrons dans le courant de l'année prochaine, une modification de notre RPGA, lequel devra également être soumis à enquête publique.

Aménagement du territoire

Etudes qui pourraient être menées courant 2015

Zone artisanale poursuite de l'étude

Constructions communales sur les parcelles entourant l'épicerie

Constructions communales sur les parcelles sises en dessus de la Maison de commune

M. JEAN-PIERRE DEBLUË, MUNICIPAL

Priorisation des bus à la Chataigneraie :

Les travaux sont presque terminés. Il reste encore les travaux d'éclairage public et la remise en place de la fontaine.

Réaménagement autour de l'Auberge communale :

Les travaux de génie civil sont à bout touchant.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la terrasse, deux arbres ont dû être abattus car la souche ainsi que les racines empêchaient l'implantation de cette dernière à des niveaux compatibles pour personnes à mobilité réduite. Ces arbres ont été remplacés par deux hêtres communs. Une fois abattus, il a été constaté, comme on le craignait, que l'un de ces deux arbres était creux et aurait dû à court terme, être abattu.

Vraisemblablement, la place de jeux pourrait être ouverte au début de l'année prochaine. Les terrains de pétanque et la terrasse seront accessibles dans le courant du printemps.

Cheminement piétonnier entre la Grand'Rue et l'Ecole primaire :

Le chemin en question est terminé et a été ouvert pour la rentrée scolaire d'octobre. L'on a pu constater qu'il était bien fréquenté.

Cheminement piétonnier La Treille – Rte de Châtaigneriaz :

Les travaux relatifs à cet objet débiteront en janvier prochain, en fonction des conditions météorologiques.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

M. Michielini remercie les personnes ayant œuvré lors des dernières votations.

Règlement du Conseil Communal

Le nouveau règlement a été envoyé.

A noter que dans la table des matières, les chapitres ne correspondent pas avec les pages, il y a un décalage.

Agenda conseil communal

Prochains conseils 23 mars 2015 à 20h15

11 mai 2015 à 20h15

Jetons de présences

Distribution des enveloppes après le conseil.

M. Rusca arrive, nous sommes 44.

5) PREAVIS MUNICIPAL N° 56/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 69'106. -- TTC POUR L'ETUDE DU PROJET DEFINITIF DE LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE SUISSE (RC1 B-P) ENTRE MIES ET FOUNEX

M. F. Debluë explique que la Municipalité a souhaité que deux commissions étudient ce projet car, bien que le montant ne soit pas énorme, la réalisation suivra et il est important que le conseil puisse se prononcer en connaissance de cause.

Au-delà de ce crédit d'étude, il y a un engagement de la part de la Commune de Founex de près d'un million de francs et il serait dommageable que ce crédit d'étude soit accepté pour qu'ensuite le projet soit refusé. Il détaille ensuite ce préavis et termine par la lecture des conclusions.

M. Magnenat lit les conclusions de la commission des routes.

Mme Briffod lit les conclusions de la commission des finances.

Discussion

M. Righetti remarque que dans ce réaménagement, il n'y a pas de passages piétons prévus alors même que la fréquentation du port et parfois conséquente, il note encore qu'un trottoir a été créé à la route des Soufflettes qui s'arrête en bas de celle-ci et ne débouche sur rien. Il s'interroge aussi sur l'implantation du giratoire à la hauteur de la route de Courte Raie et souhaite savoir si ce projet implique des expropriations de terrains afin d'avoir un giratoire utile.

M. Warnery explique que les passages pour piétons ne peuvent pas être installés hors localité, néanmoins il est prévu des aides à la traversée avec îlot central, sans marquage zébrée au sol mais avec un éclairage qui signale, aux automobilistes, un endroit spécifique sur la route. La largeur de la route pour les véhicules sera de 6.50m et l'îlot central sera d'environ 1.60m de large. Cet élément va aider la traversée pour les piétons et donc améliorer la sécurité pour ces

derniers. Ces aides sont justement prévues au niveau de la route des Soufflettes ainsi qu'au niveau du port ainsi qu'à d'autres endroits encore. Au niveau de la réglementation c'est ce qui est possible de faire pour faciliter la traversée de la chaussée. Il ajoute que normalement, à terme, ce projet pourrait amener une limite de vitesse à 60km/h sur la route Suisse. La vitesse ainsi réduite et l'implantation de giratoires aideront à la fluidité du trafic. Concernant l'implantation du giratoire, il y aura une emprise sur la parcelle 166 avec une possibilité de négociation avec le propriétaire, la parcelle 155 sera également touchée.

M. F. Debluë précise que ce préavis est un crédit d'étude et c'est cette dernière qui déterminera les endroits où seront installés ces aides à la traversée. La limitation à 60km/h n'est pas encore totalement acquise politiquement, cela sera au Service des routes de rendre sa décision, ce n'est pas un pré-acquis.

M. Danesin signale qu'un passage piéton avec feux existe à la sortie de Coppet à la hauteur des Perrières. Il se demande pourquoi l'on ne pourrait pas bénéficier de ce genre d'installations?

M. Warnery répond que la route cantonale est faite pour un trafic fluide. L'implantation de feux est un obstacle à la fluidité et donc à la mobilité. Cette étude permettra de se pencher sur les divers points soulevés ce soir et il en prend bonne note.

M. Danesin insiste sur ce point et ajoute qu'en effet, il y a beaucoup de traversée de la chaussée pour accéder au lac et ce sujet mérite d'être étudié avec soin. Il ajoute, concernant la vitesse, que l'aménagement des giratoires implique une limitation de vitesse à l'approche de ceux-ci.

M. Warnery précise que la conception d'un giratoire conduit à un passage à une vitesse entre 35 et 40 km/h sans indication de limite de vitesse. L'automobiliste doit s'adapter à son environnement.

M. Galletet remarque que l'aide à la traversée conserve clairement la priorité pour les voitures donc le piéton peut être trompé. Il demande si un passage sous la route ne pourrait pas être envisagé.

M. Warnery déconseille fortement les passages sous ou sur route car ils offrent aux personnes 3 possibilités, soit de passer à niveau, soit de passer par dessous ou par dessus et il a été démontré que le choix des personnes se porte sur le plus rapide et ceci devient alors dangereux. L'îlot central permet aux piétons de traverser la chaussée en deux fois et la législation interdit de mettre des passages zébrés avec priorité aux personnes sur une route hors localité. L'étude permettra de déterminer les besoins et la décision se fera avec la Municipalité, en tenant compte des sensibilités et des avis de ce soir mais ceci dans le respect de la législation.

M. F. Debluë ajoute que ce projet améliorerait sensiblement la situation par rapport à aujourd'hui et cette étude doit permettre de concilier la mobilité douce et la circulation routière.

Mme Maas aimerait une précision sur le terme « hors localité » car un îlot avec des bandes jaunes vient d'être créé au niveau du centre sportif de Nyon.

M. Warnery explique que la différence se fait avec les panneaux de signalisation d'entrée de localité.

M. Magnenat note qu'en tant qu'automobiliste il ne sait pas quels sont ses devoirs et qu'en tant que piéton il ne sait pas quels sont ses droits. Il souhaite que les traversées pour piétons soient signalées clairement car un flou existe dans le comportement de tout en chacun face à une traversée comme celle envisagée dans ce projet.

M. Perregaux trouve que l'aménagement actuel de la route Suisse est très bien, qu'une route doit servir aux voitures et que ce projet semble vouloir punir les automobilistes. Il émet des doutes sur la fluidité du trafic avec l'ajout d'un giratoire alors que des feux existent déjà.

M. Warnery précise que le giratoire sera de 28m de diamètre et il sera aménagé afin que de gros convois puissent passer. Le projet final prévoit une séparation claire entre la mobilité douce et les véhicules. Les parties cyclables et piétonnes sont délimitées avec un élément physique et ceci des deux côtés de la chaussée.

M. Kuratle résume qu'aujourd'hui la largeur de la route est d'environ 13 mètres, ce projet la réduira à 7 mètres avec un schéma qui implique une réduction de vitesse à 60km/h. Il trouve qu'une route cantonale hors localité n'est pas faite pour rouler à 50 ou 60km/h. Il note encore que le rond point à Châtaigneriaz à deux voies est mal conçu car il permet d'aller très vite.

M. Warnery propose d'aller essayer le giratoire de la gare à Aubonne qu'il a lui-même conçu. Il trouve qu'un investissement dans la construction d'un giratoire doit être utile et que cela doit servir à quelque chose. Les giratoires prévus sont simples et adaptés au besoin de la situation avec un axe décalé qui oblige l'utilisateur à ralentir.

M. Rosselet souhaite savoir si après le projet, la même densité de trafic sera possible avec la même cadence.

M. Warnery répond que l'objectif n'est pas de réduire la capacité de la route. Cette route reste un axe important qui doit être utilisé.

Mme Farine trouve dommage qu'on ne discute pas d'une traversée au niveau de l'avenue de Bossey pour permettre aux promeneurs de passer de façon aisée.

M. Warnery précise que côté Lausanne à la hauteur de la route des Soufflettes, ainsi qu'au niveau de l'avenue de Bossey des aides à la traversée sont prévues.

Mme Farine aimerait aussi savoir s'il a été prévu de sécuriser la sortie du Chemin du Lac qui est aujourd'hui difficile.

M. Warnery répond qu'une présélection à gauche est prévue à cet endroit et une aide à la traversée est aussi envisagée.

M. Jaquet demande s'il est possible de faire un vote à bulletins secrets.

M. Michielini précise, après consultation du règlement, que cette demande doit être soutenue par le 5ème des membres présents.

Ceci est le cas.

M. Galletet aimerait savoir au niveau de l'étude ainsi que pour la réalisation finale, si une commune refusait ce crédit, le projet serait-il simplement abandonné ou que ce passe-t-il ?

M. Warnery précise que si l'un des partenaires refuse, alors le projet est simplement abandonné.

M. Vetter souligne que ce projet s'inscrit comme une mesure dans le projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois, ce qui permet de bénéficier d'une subvention de la part de la Confédération pour cette première étape entre Mies et Founex. Les étapes suivantes y sont également inscrites pour l'aménagement de la route Suisse afin de traiter l'entier de cet axe. Si une commune refuse ce projet il est ainsi possible de perdre la subvention fédérale car l'annonce du projet a été faite de façon partenariale.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à bulletin secret.

44 membres présents

Résultat :

Un bulletin blanc, donc la majorité est à 22.

Oui : 29 Non : 14

Le préavis No 56 est accepté.

6) PREAVIS MUNICIPAL NO 57/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 164'000.-- TTC EN VUE DE FINANCER LA MISE EN CONFORMITE ET LA CREATION DE DEUX ABRIS AU DROIT DE BUS FOUNEX-OUEST SIS A LA GRAND'RUE

M. J.-P. Debluë détaille ce préavis, il termine par la lecture des conclusions.

M. Hermanjat lit les conclusions du rapport de la commission des routes.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis no 57 est accepté à l'unanimité.

7) PREAVIS MUNICIPAL NO 58/2011-2016 UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 807'600.-- TTC, EN VUE D'AVANCER LES FONDS NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE PRIORITAIRE POUR LA LIGNE DE BUS GEX-DIVONNE-COPPET SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOUNEX POUR LE CANTON DE VAUD

M. J.-P. Debluë donne des explications sur ce préavis et des détails sur la création de la bretelle au niveau de l'autoroute. Il termine par la lecture des conclusions du préavis.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Suess souhaite des précisions concernant le délai de ces travaux.

M. Vetter précise que ce projet est conduit par le Canton et qu'il réunit plusieurs chantiers qui vont se faire par étape.

M. J.-P. Debluë ajoute que selon la convention signée avec la Canton, les travaux débutent au printemps 2015 au plus tard.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 58 est accepté à l'unanimité.

8) PREAVIS MUNICIPAL No 59/2011-2016 LE BUDGET 2015

M. F. Debluë souhaite en préambule répondre à la commission de gestion qui a émis des recommandations et qui a posé un certain nombre de questions. La Municipalité va répondre par écrit au printemps prochain à la commission de gestion.

Mme Barchha présente ce préavis, elle signale que le budget est prévu de façon prudente. Il est difficile d'estimer les recettes des impôts et les entrées des revenus sont calculées avec un taux d'imposition à 57. Elle rappelle que dans le résultat de 2013, une réserve pour ristourne sur les impôts de 2015 a été faite pour un montant d'un million qui est sorti pour le budget de 2015 et mis dans les revenus. Elle signale encore que les revenus de notre patrimoine sont en augmentation de 64%, ceci est dû aux loyers des immeubles et elle précise que ces revenus n'entrent pas en compte pour le calcul de la péréquation et la facture sociale. Notre budget s'élève à environ 32 millions et 68% de ce montant part directement ailleurs soit au Canton pour la facture sociale et la péréquation, soit dans les organisations intercommunales, le solde d'environ 10 millions reste sous le contrôle de la Commune.

Elle termine par la lecture des conclusions du préavis.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

Mme Chiari-Bory remercie pour les documents très détaillés qui ont été envoyés. Concernant l'annexe IV Indicateurs, les prévisions pour 2016-2017, elle aimerait savoir si la tendance à la hausse qu'on peut noter cette année va continuer ou est-ce juste une parenthèse.

Mme Barchha répond que nous avons fait beaucoup d'investissements l'an dernier ainsi que cette année. La construction des immeubles s'élève à un montant de 25 millions, il y a une autorisation d'emprunt pour ces constructions pour 22 millions. Aujourd'hui 12 millions ont été empruntés. Pour le moment nos liquidités sont suffisantes pour couvrir nos dépenses actuelles, mais ceci ne va pas durer, il faudra financer ces constructions et il va falloir engager des emprunts en 2015. Nous aurons donc plus d'emprunts mais plus de liquidités et il est fort probable que dans l'avenir nous n'aurions pas de financements « négatifs » car ils seront couverts par des emprunts.

M. Baer aimerait savoir si le montant prévu pour l'emprunt en 2015 est déjà connu.

Mme Barchha répond qu'on estime que nos besoins en liquidités début février vont être d'environ 1.5 million, elle ajoute que notre plafond d'emprunt s'élève à 54 millions et que nous en sommes bien loin.

M Baer - Annexe IV. Concernant la couverture de la gestion des déchets qui devrait être de 100%, il note qu'en 2013 cette couverture a été de 86% et en 2015 prévue à 62%. Des mesures sont-elles prévues pour arriver au taux de 100% ?

Mme Barchha répond que deux taxes couvrent ces dépenses, à savoir, la taxe au sac (montant fixe) et la taxe forfaitaire. En effet, nos frais ne sont pas couverts et nos charges ne peuvent pas être diminuées donc il serait possible d'augmenter la taxe des individus et des entreprises. Pour le moment le déficit est financé par les impôts, il n'est pas prévu d'augmenter ces taxes.

M. F. Debluè rappelle que nous avons dû introduire la taxe au sac. Il est toléré que les impôts couvrent environ le 30% de l'ensemble des coûts. Il rappelle que le prix des sacs est imposé par le canton de Vaud et la taxe personnelle a été réduite suite à l'intervention de M. Prix qui a jugé que le montant prévu était trop élevé. Il n'y a donc pas de possibilité d'améliorer cette couverture.

Mme Chiary-Bory - Annexe IV concernant le plafond d'emprunt de 54 millions. Elle aimerait savoir à combien ce montant s'élèvera fin 2014.

Mme Barchha répond que nous en sommes à 12 millions.

Mme Chiary-Bory demande si une projection existe pour fin 2015 concernant le montant de dette brute.

Mme Barchha répond qu'il n'y a pas de calcul mais que nous aurons certainement un peu plus de dettes.

Mme Chiary-Bory souhaite savoir si une durée moyenne d'amortissement est connue.

Mme Barchha répond que le calcul se fait en général sur 30 ans.

Mme Chiary-Bory signale que nous faisons donc des dettes pour la génération future.

Mme Barchha répond par l'affirmative et elle souhaite rappeler que les dettes sont uniquement contractées pour les investissements et pas pour les charges courantes. Le principe est qu'un investissement très solide comme une route ou encore une école dure longtemps et on estime que c'est normal que nos enfants, qui profitent de nos investissements, nous aident à les payer.

M. Ferrari aimerait savoir sur quoi est basé le montant des charges budgété pour la Step.

Mme Barchha remarque qu'il s'agit de frais financiers pour la construction de la nouvelle Step qui sont importants. Les SITSE ont ventilés les charges financières pour la construction de notre nouvelle installation intercommunale. Ce montant correspond à la part à la charge de Founex.

M. F. Debluè précise que ceci était connu. Il rappelle que dans les comptes, il y a environ 3 millions de réserve pour l'épuration. Cette réserve va être utilisée pour ne pas augmenter le prix de l'épuration. Lors du changement pour la nouvelle Step, le prix du m³ d'eau traitée a toujours été annoncé à CHF 2.60. Aujourd'hui on doit être à environ CHF 2.40. Toutes les communes qui ont des réserves vont devoir les utiliser.

M. Baer - Annexe VI / plan des investissements. Sur cette annexe en bas de page il est noté : *les amortissements des investissements ont une moyenne : 20 ans*. Il aimerait savoir si les investissements au 31.12 pour les années 2015-16 prévus seront investis sur fonds propres ou sur emprunt.

Mme Barchha précise que l'autorisation d'amortir sur 30 ans est demandée dans tous les préavis. Il est évident que, si les finances le permettent, il y ait un amortissement extraordinaire avant. C'est pourquoi la moyenne de 20 ans a été prise pour faire les calculs. Le plan d'investissements est vraiment prévisionnel il est fait avec des estimations et non des chiffres exacts, et les préavis n'ont pas été présentés pour ces projets.

Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 59-2011/2016 est accepté à l'unanimité.

9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Righetti souhaite savoir quand la commission de gestion recevra des réponses aux questions en suspens.

M. F. Debluë répond qu'en principe, lors du conseil du mois de mars, des réponses seront données et que la commission les recevra au préalable afin de pouvoir les examiner.

Mme Walsh aimerait dire qu'elle trouve les décorations au centre du village formidables. Elle souhaite savoir comment les locataires des nouveaux immeubles ont été choisis.

M. F. Debluë rappelle que ces constructions ont été prévues pour des personnes ayant un lien avec la commune de Founex et ayant des revenus en rapport avec les locations. Les petits appartements ont pour la plupart été attribués à des enfants de famille du village et en principe toutes les personnes qui se sont inscrites depuis maintenant 2 ans ont toutes été invitées à visiter les appartements et à s'inscrire. La Municipalité a ensuite examiné les demandes et ainsi pu répondre positivement à la grande majorité.

M. Behe remarque qu'avec le courrier pour ce conseil, un bulletin pour une association était joint, il aimerait savoir pourquoi.

M. F. Debluë répond que c'est simplement pour faire suite à la demande des communes qui sont confrontés à la problématique des nuisances de l'aéroport. Sujet qui concerne aussi certains citoyens de la commune. C'est purement pour information.

Mme Chiary-Bory souhaite avoir une liste des conseillers, mise à jour avec les adresses email ainsi que les numéros des téléphones portables. Et encore une liste avec les commissions permanentes et autres ayant un rapport avec ce conseil. Elle aimerait aussi savoir s'il est prévu d'étudier le carrefour, route du Jura, au niveau du collège des Rojalets, là où il y a un cédez le passage qui n'est pas très visible et peu compréhensible.

M. Michielini répond que le trombinoscope a été distribué aux conseillers, dans ce document les nouveaux membres du conseil y figurent. Les commissions sont affichées sur le site internet de la commune.

M. Vetter répond que l'aménagement au niveau de la route du Jura, est sur le territoire de la commune de Coppet, il a été réalisé pour améliorer le passage du bus en adaptant la priorité en faveur de celui-ci. Il est vrai qu'il y a eu un accident à cet endroit, la Municipalité de Coppet est en cours de réflexion pour améliorer la sécurité à cet endroit.

Mme Muller a remarqué que l'entreprise Marine-Loisirs a entreposé beaucoup de bateaux sur le parking de l'ancienne Step. Elle aimerait savoir ce que va devenir ce lieu et comment il va être aménagé.

M. Schirato informe qu'une étude arrive à son terme concernant les bâtiments de la Step qui sont encore debout sur le site et qui sont concernés par une contamination bactérienne. Début 2015 les travaux vont débiter pour résoudre ce problème. Concernant l'entreposage des bateaux, un accord a été trouvé pour la période hivernale, la suite sera encore à définir.

Mme Muller aimerait plus de détails concernant l'atelier lié à cette exploitation.

M. Schirato précise que l'atelier est transféré dans cette espèce de hangar couvert.

M. F. Deblue ajoute que Marine-Loisirs a dû réduire sensiblement ses activités pour une question de place. La commune souhaite préserver les places de travail dans le village et l'activité nautique y est importante car nous avons un port de 250 places. La zone où le chantier naval se trouvait, était située dans une zone villa qui n'a pas résisté aux promoteurs. La commune soutient les entreprises et c'est la raison pour laquelle la problématique de la localisation d'un chantier naval fera partie de la réflexion générale sur l'implantation des zones artisanales au sein du territoire de la commune.

M. Danesin aimerait savoir s'il était possible d'éclairer le chemin du Petit-Truet jusqu'aux premières habitations dès lors que c'est un lieu de passage utilisé très souvent par les piétons.

M. J.-P. Debluë prend bonne note de ceci et le sujet sera étudié, tout en notant qu'il n'y a pas de bâtiments à ce niveau.

M. Danesin aimerait savoir s'il est prévu, dans la zone de la place de jeux, des aménagements pour l'entreposage de matériel pour les adultes qui souhaiterait faire de l'exercice.

M. J.-P. Debluë répond que ce sujet sera certainement mis dans le cahier des charges de la réflexion de la nouvelle place de jeux au centre sportif.

M. Baer remarque qu'au niveau du chemin des Fontaines, les constructions en cours amènent beaucoup de nuisances pour les usagers. Il souhaite une intervention à ce sujet.

M. J.-P. Debluë confirme qu'en effet, il y a des problèmes et que les ASP seront avertis et ces derniers interviendront.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance et invite l'assemblée au repas.

La séance est clôturée à 21h15.

Founex, le 15 janvier 2015.

Le Président



Maurice Michielini



La Secrétaire



Sandra Thuner